



Réf: 07

13 JAN 2026

PROGRAMME INTERREG NEXT ITALIE -TUNISIE 2021 - 2027**Institut National des Sciences et Technologies de la Mer**

INSTM

**Avis public N° 06/2025 pour la sélection d'un (e) assistant (e) à la
coordination du Projet « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la
Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire »
"CercleBleu A1-1.1-160 "****Vu le:**

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) no 1296/2013, (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013, (UE) no 1304/2013, (UE) no 1309/2013, (UE) no 1316/2013, (UE) no 223/2014, (UE) no 283/2014 et la décision no 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012
- Règlement le règlement (UE) n° 2021/1058 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion
- Règlement (UE) n° 2021/1059 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021
- Règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,
- Règlement (UE) n°2018/1046 du Parlement et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union,
- Décision d'exécution (UE) 2022/74 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant notamment la liste des programmes Interreg et les montants financiers,
- Décision d'exécution (UE) 2022/75 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant la liste des zones couvertes les programmes Interreg,
- Règlement (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec l'Appel d'offre intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et ses amendements et compléments successif ; actes délégués et d'exécution, ainsi que toutes les décisions et tous les arrêts applicables dans le domaine des aides d'État,
- Règlement (UE) n 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088,
- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne,

- Les Règles et dispositions nationales applicables au Bénéficiaire Principal et aux partenaires et contenues dans le système de gestion et de contrôle des documents,
- Le Contrat de subvention et toutes ses annexes, signées entre le Bénéficiaire Principal et l'Autorité de Gestion.

CONTEXTE

Dans le cadre du programme Interreg NEXT Italie–Tunisie 2021-2027, l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), sis au 28, Rue du 2 Mars 1934, 2025 Salammbô, Tunis (Tunisie), en qualité de demandeur, en collaboration avec :

- ❖ Consorzio Nazionale Interuniversitario per le Scienze del Mare (CoNISMa), partenaire n°2
- ❖ Centre de Recherche en Numérique de Sfax (CRNS), partenaire n°3
- ❖ Stazione Zoologica Anton Dohrn (SZN), partenaire n°4
- ❖ Distretto della Pesca e Crescita Blu (COSVAP), partenaire n°5
- ❖ Université de Carthage (UCar), partenaire n°6

a été sélectionné par la Commission du programme pour la mise en œuvre du projet intitulé : « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire – CercleBleu (A1-1.1-160) ».

L'objectif général du projet est de renforcer l'innovation ouverte en science (IOS) afin de promouvoir une économie circulaire autour du crabe bleu en Sicile et en Tunisie. Le projet vise à transformer les pratiques de pêche, de transformation et de commercialisation de cette ressource, à travers une approche intégrée et transfrontalière.

Le projet CercleBleu (A1-1.1-160) a été retenu pour financement dans le cadre du programme Interreg NEXT Italie–Tunisie 2021-2027, pour un cofinancement de 1.005.480 EUR, correspondant à 90 % du coût total. La période d'exécution s'étend du 15 mai 2025 au 14 mai 2028, les dépenses étant éligibles sur la même période, sauf prolongation accordée par les autorités compétentes.

Conformément au dossier de candidature, et dans le cadre de la phase d'implémentation, le demandeur (INSTM) a prévu le recrutement d'un expert financier externe afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. Les honoraires relatifs à cette mission seront imputés sur la macro-ligne budgétaire « **Frais de compétences et services externes** ».

ANNONCE

Art. 1 – Objet

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (le demandeur), avec la présente consultation, a l'objectif de sélectionner d'un (e) assistant (e) à la coordination du projet « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire » "CercleBleu A1-1.1-160" dans le cadre du premier appel à proposition du Programme Interreg Next Italie –Tunisie 2021 – 2027.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction de la Coordinatrice du projet l'assistant (e) à la coordination sera chargé (e) de :

1. Assister à la réalisation des activités impliquées dans le projet ;
2. Rédaction des procès-verbaux (PVs) pour les comités, réunions, séminaires en présence ou en ligne ;
3. Rédaction et diffusion des rapports d'exécution technique conformément aux exigences du comité de gestion et de suivi ;
4. Contribution à la mise en œuvre et suivi des actions de communication et de visibilité du projet ;
5. Organisation des rencontres, séminaires en présence ou en ligne ;
6. Contribution à la mise à jour régulière des bases de données administratives et financières ;
7. Classement et archivage physique et numérique des documents du projet ;
8. Gestion des tâches administratives et financières courantes liées au projet, notamment (procédure d'achat ; scan ; publication ; collecte et classement des timesheets...);
9. Participation à toutes autres activités nécessaires à la bonne exécution du projet CercleBleu ;

Les activités objet de la consultation sont imputés sur des lignes techniques vue la nécessité d'une assistance transversale relative à tous les groupes de tâche du projet.

Art. 3 – Salaire et modalités de paiement

Le **salaire brut** sera réalisé mensuellement dès la signature du contrat des deux parties, à raison de **1685** dinars selon la ligne budgétaire des Frais de compétences et services externes « Assistance à la coordination ». Ce salaire couvre toute cotisation administrative.

Le paiement des honoraires de l'assistant (e) à la coordination du projet sera effectuer mensuellement à partir de la signature du contrat de prestation de service entre les deux parties et la réception de l'ordre de service pour le commencement des prestations et sera imputé à la rubrique correspondante du programme du projet.

La rémunération sera effectuée sur présentation d'un rapport d'activité mensuel et des feuilles de temps (timesheets).

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec l'assistant (e) à la coordination s'inscrit dans le cadre du projet démarre dès la signature du contrat de prestation de service prévu le 15 février 2025 jusqu'à sa clôture prévue le 15 mai 2028 sauf en cas de prolongation du projet accepté par l'AGC.

Le candidat sera obligatoirement à la disposition du projet un mois après sa clôture pour la finalisation des rapports demandés par l'Autorité de Gestion et de Suivi.

Art.5 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les conditions demandées, seront examinées par une commission qui évaluera les dossiers des candidats et

attribuera un score selon les critères suivants :

Critères de sélections	Pondération	Note Min	Note Max
Diplôme universitaire : toute spécialité (40 points)			
- Bac+3	20	20	40
- Bac+4	30		
- 5 ans et plus	40		
Compétences organisationnelles et techniques (60 points)			
- Maîtrise bureautique (Word, Excel, PowerPoint)	60	05	10
- Utilisation d'outils collaboratifs (Teams, Zoom, Google Workspace, etc.)		10	20
- Gestion documentaire, archivage numérique/physique, respect procédures		10	20
- Suivi administratif, logistique et financier d'un projet		05	10
Total	100 Points	50	100
Entretien (50 points)			
Maîtrise du français (oral)	25	10	25
Test d'aptitude	25	05	25
Total	50 Points	15	50

* L'évaluation des dossiers sera suivie par une évaluation psychotechnique qui sera réalisée au laboratoire de l'INSTM la Goulette. **Seuls les trois premiers candidats** seront retenus pour évaluation orale.

Uniquement le candidat(e) retenu(e) sera contacté(e) pour signer un contrat de prestation de service.

Art. 6 – Conditions de présentation des candidatures

Les candidats intéressés devront envoyer leurs dossiers par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 12.00 heures du 30/ 01/ 2026.**

Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante : Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre, 28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô 2025, Tunisie. L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

« Avis public N° 06/2025 pour la sélection d'un (e) assistant (e) à la coordination pour le projet « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire » "CercleBleu A1-1.1-160"

«A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation»



Art. 7 – Candidature et documentation nécessaire

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante :

1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation)
2. Curriculum Vitae (CV) détaillé actualisé accompagné des pièces justificatives
3. Copies certifiées des diplômes universitaires obtenues
4. Copie de la carte d'identité nationale (CIN)

Art. 8 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

L'INSTM n'accepte pas les demandes reçus après la date limite du 30/01/2026 - 12.00 heures.

Date : le 13/01/2026

Coordinatrice du projet

Représentant Légal de l'INSTM